

# **BÉNÉVOLAT ET PARCOURS PÉNAL**

**Annexes**  
**à l'étude-action 2017**  
(phase 1)

## Présentation de France Bénévolat

---

---

### Monographies d'associations

*La Cimade*

---

---

*Les Petits frères des pauvres (LPFP)*

---

---

*Café Sauvage (CS)*

---

---

*Les Narcotiques Anonymes (NA)*

---

---

*Accueil des Familles de Fresnes (ADEFA)*

---

---

*Association Socio-Culturelle et Sportive du Centre de détention de Roanne (ASCS)*

---

---

*Action : « Chevaux en détention »*

### Témoignages de personnes détenues et histoires vécues.

*Entretien avec Monsieur F... le 26 juin 2017*

---

---

*Entretien avec Monsieur T... le 26 juin 2017*

---

---

*Histoire vécue N° 1 :*

---

---

*Histoire vécue N° 2 :*

### Témoignages de bénévoles

*Entretien avec Jean (extraits)*

---

---

*Entretien avec Martine (extrait)*

---

---

*Une mort vécue à Fresnes !*

### Lexique et acronymes

---

---

### Bibliographie synthétique

## Annexe I

# Présentation de France Bénévolat

France Bénévolat, reconnue association d'utilité publique, a pour vocation **le développement de l'engagement bénévole associatif pour une citoyenneté active.**

**Trois principales missions en découlent :**

- **promouvoir le bénévolat associatif** au service de l'intérêt général ;
- **mettre en relation** les personnes intéressées et les associations mobilisant des bénévoles ;
- **accompagner les associations** à renforcer la reconnaissance et la valorisation de leurs bénévoles.

Ces missions de France Bénévolat sont d'autant plus importantes que les associations constituent une force majeure de notre Société. L'ambition de France Bénévolat est d'accompagner nos concitoyens dans le passage du don de temps vers un engagement associatif au sein d'espaces de liberté, d'innovation et de générosité. Le tout, au service de la solidarité et du lien social.

**D'où une quadruple exigence :**

- **un portage collectif du projet associatif** en associant bénévoles, salariés et volontaires, et en faisant participer les bénéficiaires eux-mêmes pour qu'ils deviennent acteurs de leur inclusion et du développement de leur citoyenneté ;
- **une meilleure coopération entre associations** pour valoriser la diversité des projets associatifs en évitant les concurrences et en permettant une meilleure efficacité des ressources humaines et monétaires ;
- **une mobilisation locale inter associative** sur des projets d'intérêt général qui mobilisent les capacités à s'indigner, à interpellier les pouvoirs publics et nos concitoyens, à sortir du chacun pour soi ;
- **le respect des bénévoles**, en veillant notamment à ne pas les instrumentaliser et en favorisant leur participation active pour qu'ils trouvent dans le Projet Associatif un espace d'épanouissement personnel et l'utilité sociale de leur action collective.

### **CHIFFRES CLES** (au 31 déc. 2016)

**296 implantations France Bénévolat en France,**  
dont 80 Centres départementaux

**1 000 bénévoles à France Bénévolat**

**80 associations nationales membres**

**7 000 associations locales adhérentes**

**1 plateforme web performante** pour mobiliser les bénévoles : [www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)

**36 sites locaux**

## Annexe II

# Monographies d'associations

Plusieurs monographies ont été rédigées (d'autres le seront par la suite, en fonction des moyens disponibles). Toutes seront mises en ligne sur [www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org).

À ce stade, quelques-unes sont incluses en annexe de l'étude pour témoigner de la diversité des actions.

## La Cimade

### Origine de l'association

La Cimade a été créée en 1939 afin d'aider les personnes évacuées pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette association a pour but de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploitées. Elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions. Elle lutte contre toute forme de discrimination et, en particulier, contre la xénophobie et le racisme. » (Article 1 des statuts de La Cimade). Aussi, elle travaille sur plusieurs thématiques concernant les personnes exilées par le biais de différentes commissions : traite des femmes, asile, droit au séjour, centres de rétention, prison...

### Missions

La population non française représente aujourd'hui 18,5 % de la population carcérale. Elle comptabilise une plus forte proportion d'indigents, un fort isolement dû à la langue et une situation très précaire face aux éventuelles interdictions de séjour ou obligation de quitter le territoire national suite à une condamnation.

La Cimade intervient donc auprès de ce public en effectuant des permanences juridiques et administratives. Il s'agit dès lors d'un accompagnement dans les démarches administratives et de préparation à la sortie. Le temps passé en prison doit permettre aux individus un retour plus simple à la vie citoyenne.

En parallèle de ses actions, la Cimade effectue un travail de plaidoyer auprès de pouvoirs publics afin de changer les conditions de vie des personnes étrangères détenues. Elle forme également les personnels de l'administration, les associations et la société civile à la thématique.

### Place des bénévoles

#### *Général*

Les bénévoles sont sélectionnés selon certains critères comme l'âge et les possibilités d'engagement sur le long terme et la longévité. Toutefois, ils ne sont pas choisis uniquement au regard de leurs compétences : car cette association fonctionne beaucoup sur de l'autoformation.

De plus, des formations sont régulièrement organisées en interne à la fois par la région, mais aussi par le responsable de la mission. Une formation initiale obligatoire est organisée de préférence avant la première intervention en détention (sauf cas particulier) et des

formations thématiques sont régulièrement organisées par la suite. Des sessions d'utilisation des pratiques carcérales et bénévoles, ainsi que des séances de décryptage sont également planifiées tout au long de l'année.

Pour les permanences, il n'y a pas de règles, pas de nombre minimum d'intervenants : cela dépend des groupes locaux et de leurs capacités.

Les antennes locales ne sont pas indépendantes du siège. Celui-ci a une place importante et intervient en aides et conseils auprès des bénévoles. Néanmoins, les décisions ne se prennent pas de manière hiérarchique ; les changements se font en local avec l'appui du salarié coordinateur.

### ***Bénévolat « par »***

La Cimade intervient sur des permanences juridiques, le bénévolat « par » est donc difficilement envisageable. Toutefois, lors de ces permanences, des traducteurs sont souvent sollicités. En effet, l'accès à la langue française étant l'un des problèmes principaux dans la vie quotidienne de la détention, il est primordial d'avoir une personne, un pair, disponible pour aider dans les démarches.

De la même manière, les sortants peuvent devenir bénévoles par la suite, il s'agit généralement de personnes s'étant déjà investies en détention. Néanmoins, la plupart du temps les individus la plupart essaient de s'éloigner de ce milieu dès qu'ils le peuvent afin de ne pas être confrontés à nouveau à leur situation précédente par le biais d'une autre personne.

### **Projets, effets et impacts**

Les missions de la Cimade font qu'il est difficile de recueillir des initiatives sur les activités en détention. Néanmoins, celles-ci peuvent exister concernant notamment les actions de sensibilisation que cela soit lors des GLCP ou pour le plaidoyer.

### **Difficultés rencontrées**

Les actions bénévoles en détention en faveur des personnes étrangères sont d'autant plus difficiles que selon les établissements les conditions d'entrées divergent et sont exigeantes. De plus, la langue est une problématique importante pour mener des actions, s'il n'y a pas de pair traducteur disponible, les permanences juridiques peuvent être compromises.

Plus concrètement, la détention est une difficulté ajoutée dans le parcours migratoire et l'obtention d'un titre de séjour. En effet, lorsque les personnes sont considérées comme un potentiel « trouble à l'ordre public », cela peut empêcher le préfet de donner son accord et donc compromettre les conditions de vie des personnes détenues à la sortie.

Les personnes étrangères se trouvent déjà confrontées à de nombreuses problématiques avant la détention qui ne font qu'augmenter après la sortie : la réinsertion est entravée par les démarches administratives (elles-mêmes entravées par la détention). Cela impose à l'association qui effectue un suivi pendant la peine de le continuer très souvent pendant plusieurs années à la fin de celle-ci.

## Les petits frères des Pauvres (LPFP)

### Origine des actions sur le champ du parcours pénal

L'hôpital pénitentiaire de Fresnes a une première fois sollicité Les petits frères des Pauvres fin 2001, car l'association était déjà connue dans l'accompagnement auprès des personnes atteintes de maladies graves et en fin de vie : en effet, ses bénévoles étaient déjà formés sur la « fin de vie » mais également parce que l'association accueille dans des unités de vie et des logements un public ayant cette spécificité.

6 mois ont été nécessaires avant que la mission ne soit acceptée. Une phase exploratoire a été lancée : rencontre avec les partenaires en janvier 2002 (dont les cadres de santé) et la mission a réellement commencé en août.

### Ses missions

Dans un premier temps, il s'agissait de recevoir les personnes détenues dans les parloirs, car celles qui pouvaient se déplacer avaient l'autorisation de rencontrer un bénévole qui était seul à intervenir au départ. Petit à petit, il y a eu de plus en plus de malades. Mais il a toutefois été nécessaire d'attendre un an et demi avant de pouvoir rentrer dans les cellules/chambres.

Les **visites** peuvent durer 15-30 minutes ou 1h -1 30, selon le besoin de la personne, son envie, sa résistance. Sur cette mission d'accompagnement des personnes en fin de vie en milieu carcéral, 7 bénévoles interviennent, un par jour. Pendant cette rencontre, la personne livre ce qu'elle souhaite. Les bénévoles ne doivent pas être dans le questionnement. Ils utilisent des techniques de reformulation afin de ne pas surenchérir sur les dires des personnes accompagnées. Le premier des besoins à satisfaire est peut-être de devoir écrire des courriers pour ceux qui ne le peuvent pas. Les petits frères des pauvres proposent une écoute et une présence inconditionnelle.

Une des techniques d'approches des bénévoles vers les personnes accompagnées est de rentrer seul dans la chambre, sans introduction au préalable par les surveillants ou le personnel de santé. Ainsi, le refus se fait directement auprès du bénévole.

De plus, l'association propose également un **accompagnement des personnes âgées isolées** et elle est conventionnée pour intervenir en milieu carcéral.

Au-delà des accompagnements des personnes âgées isolées, une **étude** quantitative et qualitative va être menée par l'association avec le CSA sur le sentiment de solitude auprès des personnes accompagnées, avec 4 entretiens par « population type », dont 4 personnes détenues. Les résultats seront présentés lors de la journée nationale de la solitude au mois d'octobre. Les différents domaines d'intervention se recoupent.

Une autre des missions de l'association est de **témoigner**. Ainsi, ils peuvent défendre les droits des patients, puisqu'ils sont des témoins directs. Cela peut-être parfois difficile à lier avec le « militantisme » des bénévoles qui ne s'accordent pas nécessairement avec les valeurs de l'association.

Un partenariat s'est créé avec les soignants et les assistants sociaux, ces derniers sont considérés comme en besoins de formation par rapport à la maladie et à la peine. Il y a également un travail d'écoute des bénévoles.

## Place des bénévoles

### Sélection des bénévoles

L'engagement bénévole se fait selon plusieurs étapes :

- deux premiers entretiens avec deux personnes différentes (psychologues et travailleurs sociaux)
- un week-end de sensibilisation, de mise en situation (films, témoignages)
- le bénévole candidat doit toujours rappeler l'association afin de montrer son intérêt pour la mission.
- Un dernier entretien<sup>1</sup> a lieu pour confirmer l'engagement.

Les bénévoles n'ont pas de pouvoir décisionnaire. Ils peuvent proposer de nouveaux projets.

### Accompagnement

Un groupe de parole obligatoire est organisé toutes les trois semaines avec un psychologue. Il s'agit là d'exprimer ses ressentis et ses affects vis-à-vis des autres bénévoles qui interviennent dans un contexte d'aide et d'assistance, mais pas nécessairement le milieu carcéral. Cette disposition à se livrer est nécessaire afin de pouvoir répondre aux différentes questions des bénévoles. Le but est inscrit dans une optique de partage, que ceux-ci adoptent la même ligne de conduite afin que les pratiques soient homogènes et qu'il n'y ait pas de « bon » ou de « mauvais » bénévole.

Avec la formation de mise en situation sur la thématique générale, diverses formations sont organisées :

- sensibilisation au milieu carcéral : l'association Les petits frères des Pauvres est également conventionnée pour les personnes âgées isolées en détention<sup>2</sup>. À partir du mois de septembre 2017, l'équipe va être divisée en deux : l'une vers le quartier des hommes et l'autre vers le quartier des femmes.
- Formation sur la représentation sociale de la détention : il s'agit d'un groupe de parole pour libérer les fantasmes de la représentation, de décortiquer l'univers, connaître les partenaires, les interlocuteurs, le côté pratique.
- Formation sur le silence (postures, non-verbal)

### Outils

- Référentiel : les bénévoles font des transmissions, des retours, après les visites pour « déposer » l'information afin d'expliquer qui ils ont vu, comment cela a pu se passer (cela représente environ 20 minutes par semaine au téléphone). Néanmoins, il n'y a pas de capitalisation des témoignages. L'idée reste de pouvoir se distancier de son expérience immédiate.
- Un cahier est présent dans chaque service afin de savoir qui a été visité.

La plupart des bénévoles sont retraités. Le but est d'avoir une équipe pérenne et solide afin d'empêcher toute culpabilité pour les bénévoles de partir en vacances par exemple.

## Difficultés

---

<sup>1</sup> 200 entretiens ont lieu annuellement, seules 20 personnes sont intégrées au projet.

<sup>2</sup> Il y a 11 000 personnes détenues qui ont plus de 50/60 ans.

- Risque de se retrouver piégé dans les tentatives conscientes ou inconscientes de manipulation des personnes aidées.
- Distance et proximité, aide et responsabilité. Que faire en cas de grève de la faim ? Quand les personnes demandent conseil ? En cas de paroles suicidaires ? Si le bénévole ne fait pas de signalement, cela peut être considéré comme « non-assistance à personne en danger » mais le lien peut être brisé avec la personne accompagnée qui refuse alors de parler aux bénévoles.

## Café Sauvage (CS)

### Origines de l'association

« Bande de sauvages » est une association créée sur un modèle participatif : chacun peut amener le projet qu'il souhaite et le mener à bien. Il existe divers projets tels que : *le Café sauvage*, la *Flotte Sauvage*, un restaurant coopératif ainsi qu'une *ferme village*. L'association s'est mise en place sur la volonté de créer des contextes de vie et de rencontres différents, respectueux de l'environnement, « avec comme valeurs : *le faire ensemble, le bien vivre ensemble, le respect et la bienveillance envers les autres, la nature.* ».

Au Café Sauvage, par exemple, mis en place depuis 2014, des ateliers hebdomadaires sont organisés selon les propositions des bénévoles (tricot, cantines le midi, dessin, jardinage, ménage...). Le principe est la co-construction du lieu et de sa socialisation par et pour les personnes qui y participent.

### Ses missions

Dans le cadre de l'activité *Sauvages sur un plateau* (restaurant coopératif), « Bande de Sauvages » a été appelée pour intervenir à la maison d'arrêt de Caen afin de parler du gaspillage alimentaire, cela dans le cadre des cours donnés par l'éducation nationale auprès de 15 détenus préparant le CFG en détention. L'activité a été financée à hauteur de 150 euros pour trois séances de deux heures, dans le cadre du projet « Eat Think ». Six séances ont finalement été réalisées.

Dans un premier temps, les bénévoles ont donné un cours, devant un public âgé de 15 à 70 ans, présentant le développement durable et l'économie sociale et solidaire. La deuxième séance était destinée à la présentation de *Sauvages sur un plateau*, et à travailler avec les personnes détenues sur les différentes activités qu'ils aimeraient mettre en place. Ainsi est née l'idée d'écrire des recettes permettant aux personnes de pouvoir cuisiner avec les éléments dont ils disposent en détention. La troisième séance a permis de choisir les recettes offrant un faible coût d'achat pour un public de maison d'arrêt ou faisant prendre conscience de l'importance de la récupération. Le titre du livre a également été choisi lors de cette séance. Celui-ci sera vendu à prix libre afin de financer la suite des ateliers puisque « Bande de Sauvages » souhaite continuer au-delà de ce pourquoi ils ont été financés.

À la suite de ces trois séances, sous la forme d'une permission pour raisons professionnelles, six détenus ont eu l'opportunité de sortir de la maison d'arrêt afin de se rendre au marché, de cuisiner avec les bénévoles et de partager un repas au *Café Sauvage*. Lors d'une intervention, ils ont même eu l'occasion de ramener des gâteaux à la maison d'arrêt pour les personnes détenues. Au final, les personnes sélectionnées pour le projet avaient entre 22 et 50 ans.

La totalité des interventions s'est déroulée sur un mois. En effet, puisqu'il s'agit de personnes qui effectuent de courtes peines ou qui sont en attente de jugement, la longueur et la fréquence des projets sont limitées au sein de la maison d'arrêt. Il en est ressorti que « la cuisine permet de créer du lien » : les individus se rendaient aux ateliers soit parce qu'ils avaient déjà des diplômes en cuisine, soit tout simplement pour discuter.

Deux vidéos ont été réalisées pendant ces ateliers : l'une de 15 minutes destinée à une diffusion restreinte (en détention) puisqu'il montre les visages, et l'autre de 3 minutes qui est en cours de montage.

## **Place des bénévoles**

### **Général**

Les équipes du *Café Sauvage* de l'association « Bande de Sauvages » sont composées initialement de bénévoles. Avec un café devenu bénéficiaire, ils ont pu par la suite embaucher des personnes en contrat service civique et/ou des personnes en contrat aidé. Les bénévoles fondateurs, eux, alternent entre périodes de chômage et embauches plus pérennes sur des mi-temps. La personne menant l'atelier est salariée pour 20 heures par semaine.

Étant donné que le *Café Sauvage* est un projet qui fonctionne grâce à la co-construction et l'engagement participatif, les bénévoles sont complètement intégrés à tous les niveaux de l'organisation des ateliers. Sur ce projet, ils sont quatre à intervenir.

### **Bénévolat « par »**

Au *Café Sauvage*, chaque personne passant la porte de la structure doit adhérer à l'association. Tout fonctionne sur la volonté des bénévoles. Ainsi, si dans un premier temps les membres n'ont pas encore pu favoriser le bénévolat « par » les personnes détenues, ils connaissent très bien le « bénévolat par ». En effet, ils ont organisé pendant plusieurs mois des cantines le mercredi midi au cours desquelles la cuisine était faite par des exilés en transit dans la ville de Caen et en attente de passer en Angleterre. Aujourd'hui, nombre d'entre eux sont partis, mais quelques-uns sont encore présents et continuent à participer à ces cantines.

## **Projets à venir, effets et impacts**

« Bande de Sauvages » programme de continuer ses interventions à la maison d'arrêt sur le même principe que celles effectuées précédemment : 3 séances en détention, 1 séance à l'extérieur. Un projet identique sur le jardinage est à l'étude. De plus, la possibilité que des TIG soient effectués dans le cadre de l'association (notamment le restaurant collaboratif) a été envisagée et les personnes détenues seraient très intéressées par le projet.

« Bande de Sauvages » a une forte dimension sociale dans ses activités, le but étant de permettre et valoriser la participation de tous, peu importe le milieu social ou le parcours des personnes.

## **Difficultés rencontrées**

Les difficultés rencontrées lors des interventions ont tout d'abord été de l'ordre de l'organisation : habituellement, les bénévoles s'inscrivent une semaine à l'avance pour les ateliers ou les permanences sur le lieu. Avec ce projet envers les détenus, les disponibilités des bénévoles ont été requises sur un plus long terme puisqu'il est nécessaire de prévenir les autorités pénitentiaires un mois à l'avance pour d'obtenir les autorisations pour rentrer dans la maison d'arrêt.

De plus, la liste des 15 volontaires étant soumise au juge qui décide ensuite si les détenus peuvent participer aux ateliers ensemble, les groupes étaient à chaque fois réduits à 7 à 10

personnes.

Les bénévoles étaient peu préparés à la perspective que l'activité de cuisine allait amener les personnes détenues à parler de leur mal-être, cela a pu être difficile pour eux. Mais cela a attesté que leur intervention n'apportait pas qu'une formation professionnelle, mais bien de la parole et de l'écoute : toute activité appelle au lien social.

Une autre difficulté, plus technique, a été de trouver des recettes avec les ingrédients à disposition dans la maison d'arrêt (par exemple, pour la première séance, il n'y avait pas de farine !). Les bénévoles ont dû adapter leurs pratiques et leurs propositions d'intervention au contexte dans lequel ils le proposaient.

## Les Narcotiques Anonymes (NA)

### Origine de l'association

Les Narcotiques Anonymes trouvent leur origine aux États-Unis en 1935 pour ensuite apparaître en 1983 en France. L'association est composée de personnes qui ont eu des problèmes de dépendance à la drogue. L'association organise plus de 150 réunions hebdomadaires en France.

À Paris, il y a 75 groupes, qui organisent 10 à 15 réunions par jour. Ces réunions accueillent entre 10 et 70 participants.

Chaque groupe nécessite la présence de 4 à 10 bénévoles qui ont chacun un poste : ouvrir et fermer les locaux, gérer la réunion... Est également présent un représentant du groupe : celui-ci répertorie et collecte les avis de tous les bénévoles pour remonter les informations aux représentants régionaux/nationaux. Ainsi les décisions demandent du temps. Le principe est qu'il n'y ait pas de décideurs, même si pour remplir les conditions associatives il est nécessaire d'avoir un président et un trésorier.

Il existe différents comités au sein des narcotiques anonymes, notamment le Comité *H&I* (Hôpitaux et institutions). Celui-ci va à la rencontre des personnes détenues qui sont en sevrage. Il intervient dans une dizaine d'hôpitaux et dans 3 ou 4 prisons. Le comité est coordonné au niveau national.

Il se donne pour objet d'ouvrir une réunion et de rendre compte des missions via un compte-rendu. Le but est d'être le plus transparent possible sur le fonctionnement du groupe. Personne n'agit seul.

### Ses missions

Les interventions en prison ont commencé il y a environ 25 ans. La première réunion a eu lieu à Bois-d'Arcy en 1992.

#### *Réunions au format H&I*

- Présentation de l'association
- Réunion « classique » autour d'un thème
- Deux personnes bénévoles qui parlent de leur expérience.
- Consacrées à des questions/réponses entre les détenus et les bénévoles
- Tous les 15 jours

<b>Fresnes</b>	Tous les 15 jours
<b>Meaux</b>	À la demande, 1 fois par mois selon le parcours
<b>Bois-d’Arcy</b>	Tous les 15 jours
<b>Nanterre</b>	Bientôt tous les 15 jours
<b>Gradignan</b>	Tous les 15 jours

Taux de fréquentation : 1 à 2 personnes par réunion

- Très peu de communication interne et stigmatisation des détenu-e-s participants
- La fréquentation s’est accrue, car le fait de venir à la réunion peut donner le droit à une remise de peine.

Une réunion peut durer entre 1h et 1h30. Mais cela mobilise une demi-journée pour les bénévoles.

## Place des bénévoles

### *Général*

Les Narcotiques Anonymes sont, comme beaucoup d’associations, très limités en ressources humaines. Les bénévoles sont au nombre de 600 qui interviennent régulièrement, mais ils sont uniquement entre 30 et 40 à s’investir dans les différents comités.

Des formations existent pour les bénévoles, notamment pour qu’ils puissent être à même de présenter et de représenter l’association et ses valeurs. Ils s’imprègnent alors des règles de conduite et du discours concernant leur structure et leur engagement. Il en va de la crédibilité de l’association. De plus, ce sont des lieux où ils peuvent se saisir du comportement à adopter en détention.

Il y a 3 ou 4 formations sur la thématique prisons par an, et elles sont communes à celles qui concernent les hôpitaux.

Pour tenir une réunion, il faut :

- Être intervenu au moins deux fois
- Être abstinent (selon si on prend en charge une réunion ou pas, il faut être abstinent depuis plus ou moins longtemps)
- Être élu
- Rendre des comptes via un CR à chaque fois.

Selon les établissements, entre 10 et 30 personnes sont inscrites pour effectuer des interventions ponctuelles. Elles doivent être abstinentes depuis 6 mois minimum et être à deux.

## **Bénévolat « par »**

La structure associative Les Narcotiques Anonymes se base sur de la transmission d'expérience, ainsi ils ne fonctionnent qu'avec du bénévolat « par ».

### **Projets à venir, effets et impacts**

La mission des NA est de transmettre un message. S'il y a besoin de mettre en place une autre mission, il faut faire « remonter » le projet et voter.

Les propositions pour intervenir dans de nouveaux établissements se font par le relai des demandes locales. Le « siège » des NA aide à rencontrer les partenaires et facilite pour les groupes locaux ces rencontres.

Ils fournissent également des attestations de présence pour favoriser les relations et pour permettre aux personnes de bénéficier de remises de peine ou d'aménagement. Il y a 35 groupes qui participent en île de France. Les NA n'ont pas d'obligation à fournir cette attestation et ne font pas non plus de suivi. Ils font comme les autres associations conventionnées pour ce genre de missions, mais sans la convention. Il n'y a pas de démarchage de cette pratique auprès des SPIPS et des juges.

### **Difficultés rencontrées**

Le taux de fréquentation des réunions est très limité, tout comme le nombre de bénévoles. De plus, il existe de nombreuses réticences concernant l'association, qui n'est pas toujours bien considérée en prison que ce soit de la part des surveillants ou des personnes détenues elles-mêmes. En effet, tout ce qui se rapporte à la drogue, quand bien même il s'agit d'avoir à ce sujet un discours préventif et curatif, se charge de beaucoup de signification les plus diverses et contradictoires en détention (violence, trafic, manipulation, marchandage, risque de sécurité, etc.).

Mais, il existe aussi des réticences qui concernent l'aspect religieux que porte l'association dans son historique. Lors des réunions, une prière est prononcée et cela peut porter les individus à croire que les NA sont chrétien, or ce n'est pas le systématiquement cas.

### **Partenaires financiers et opérationnels**

Les NA s'autofinancent afin d'avoir leur indépendance. Ainsi, ils paient un loyer pour les lieux dans lesquels ils interviennent. De l'argent est récolté à chaque réunion et remonte pour le groupe.

Il y a une collaboration avec des structures sous forme de CR (?). Les NA sont en lien avec un médecin de l'administration pénitentiaire qui permet de maintenir le lien. Ils ont l'engagement d'effectuer un rapport tous les trois mois.

Ils ont une convention nationale, grâce à laquelle ils affichent leur légitimité et ensuite des conventions locales avec chaque directeur de prison.

## Accueil des Familles de Fresnes (ADEFa)

### Ses missions

L'« accueil des familles » reçoit tous les jours du lundi au vendredi de 13h à 17h, et le samedi de 8h à 12h et de 13h à 17h, les familles en attente de parloirs<sup>3</sup>. Les permanences d'accueil se font avec deux à trois bénévoles, selon les jours. Le samedi, deux équipes interviennent, une le matin et une l'après-midi. L'équipe peut parfois être renforcée par la présence de stagiaires en baccalauréat médico-sociaux pour un maximum de deux mois. Pendant ces permanences, l'association reçoit des familles afin qu'elles patientent avant ou après le parloir dans un « havre de paix ». Le calme doit donc être maintenu dans le lieu. Néanmoins, le service ne s'arrête pas là. Une pièce est destinée aux enfants, comme salle de jeu. Un ou une bénévole propose généralement de garder les enfants pendant les visites du parent au parloir. Cependant il existe des règles sur la garde des enfants :

- Pas plus de 7 en même temps
- Pas de bébé de moins de deux mois
- Pas d'enfants malades

De plus, s'il n'y a pas assez de bénévoles lors d'une permanence, l'association s'accorde le droit de refuser de garder des enfants. En effet, l'ADEFa reçoit entre 150 et 180 personnes par jour. Cela représente 1200 enfants par an.

Si les familles s'entraident aussi (*le bénévolat par*), les bénévoles, eux, peuvent intervenir pour des missions à caractère social :

- Aide au tri du linge
- Aide à l'obtention des permis de visite
- Intermédiaire entre l'AP et les familles
- Explication des procédures (envoi d'argent, linge, permis de visite...)
- Affichage des informations pour renseigner les familles sur la détention (menu, activités...)

Les lieux proposés par l'association permettent aussi de faire une pause à la sortie du parloir afin de pouvoir décompresser si celui-ci s'est mal déroulé (pour cause de violences par exemple). Des bénévoles sont également en lien avec le centre de prévention du suicide : il peut arriver que les personnes ressentent chez leur proche détenu(e) des pensées suicidaires. En sortant, elles peuvent en parler aux bénévoles de l'ADEFa qui feront un signalement avec l'accord de la personne conjointe. Une intervention est effectuée dans l'heure qui suit celui-ci. Mais, ensuite, les bénévoles ont très peu de retours sur cette action.

Au-delà de ces missions qui vont de front avec l'accueil des familles, les bénévoles doivent également effectuer d'autres tâches comme la vente et le réassort de produits, la comptabilité, la logistique, parfois même des tâches ménagères afin de maintenir les locaux propres (les jours où la femme de ménage n'intervient pas).

<sup>3</sup>

#### Les visites:

- Les personnes condamnées peuvent recevoir une fois par semaine
- Les personnes en attente de jugement peuvent recevoir trois fois par semaine

## Place des bénévoles

### *Général*

Tous les bénévoles sont formés à partir d'une journée par an minimum. Une seconde formation d'une journée est organisée sur le parcours judiciaire.

Les nouveaux arrivants bénéficient d'une journée de formation organisée en interne. Elle explique le fonctionnement de l'association et propose une visite de la maison d'arrêt de Fresnes avec les quartiers hommes et femmes ainsi que le parloir. Elle est organisée une à deux fois par an.

Il est demandé aux bénévoles de venir au maximum une demi-journée par semaine, et au minimum d'une demi-journée tous les 15 jours. Lorsqu'ils doivent s'absenter, ils sont sollicités pour récupérer leur absence par la suite. Le planning est en ligne et chaque bénévole y a accès.

Par ailleurs, un bon nombre d'outils existe afin que les bénévoles ne soient pas isolés dans leurs accompagnements :

- Réunions de partage
- Cahier de liaison
- Contact par mail ou par téléphone si nécessaire
- Échange entre les bénévoles

La sélection des bénévoles se fait en plusieurs étapes :

1. Entretien sur place
2. Double entretien avec un membre du bureau
3. Six mois d'observation pendant lesquels les bénévoles peuvent être testés, leurs jours de permanence changent afin de permettre de créer du lien avec les autres bénévoles

Le règlement est mis en place par le bureau, mais il n'existe pas de hiérarchie entre les différents bénévoles.

L'association compte aujourd'hui 35 bénévoles, ce qui est trop peu pour assurer un bon fonctionnement, notamment pendant les vacances scolaires. Ainsi, l'accueil des familles est fermé pendant tout le mois d'août. Cela permet aux bénévoles de se ressourcer.

### *Bénévolat « par »*

Ici, le bénévolat « par » se fait indirectement. Ce sont les familles qui s'entraident. Les bénévoles ne rencontrent pas les personnes détenues, sauf si le local est ouvert lors d'une sortie et que la personne détenue décide de venir les remercier. La plupart du temps, celle-ci préfère se couper de la détention à sa sortie. Le bénévolat « par » les personnes détenues est donc difficile.

### **Difficultés rencontrées**

- Parloirs prévus : le mari n'est pas là et a été renvoyé dans son pays d'origine ou il est au Palais de justice
- Le manque de réponse des directeurs
- Vols, utilisation des locaux par des tiers
- La présence des enfants (lourde à gérer)

- Les gens cessent de venir du jour au lendemain et cela peut être frustrant
- Présence accrue le lundi à cause des comparutions immédiates pendant le week-end.
- Afflux plus important lors d'activités du Relai Enfants-Parents (fête des pères par exemple)

### **Partenaires financiers et opérationnels**

L'ADEFA est financée à la fois par la mairie de Fresnes et par l'administration pénitentiaire. Elle ne paye pas le loyer, ni l'eau et l'électricité puisqu'elle est hébergée dans les locaux de l'administration pénitentiaire. Elle doit, en revanche, financer par elle-même la connexion internet, la rémunération de la femme de ménage ainsi que les achats divers.

## **Association Socio-Culturelle et Sportive du Centre de détention de Roanne (ASCS)**

### **Action : « Chevaux en détention »**

L'activité « chevaux en détention » est un événement dans un contexte carcéral qui permet de faire entrer 8 chevaux sur le stade de foot d'un établissement pénitentiaire. C'est un souffle de liberté qui entre avec eux.

Cette activité concerne une centaine de personnes détenues (le matin les hommes et l'après-midi les femmes). Les chevaux peuvent être approchés, caressés, et même montés au pas et au trot pour les plus téméraires.

Des pommes et du pain ont été gardés précieusement, en cellule, pour les gâter.

Cette manifestation, personnelle, permet une socialisation pacifiée de tous les intervenants. Elle attire de nombreux détenus, mais aussi des surveillants, des enseignants, des infirmiers des bénévoles jusqu'à la chef de détention !

C'est l'occasion de se détendre, les visages rayonnent, et les rires résonnent entre les murs. L'objectif est d'apaiser les tensions par la médiation animale. Certains pensent à leur enfance, certains rêvent à la nature, tous oublient pendant un moment leurs soucis. Une telle expérience, par son côté extraordinaire, est transformée ensuite en récit par les détenus qui peuvent la transmettre, pendant les parloirs, à leurs proches. Cette possibilité de construire une histoire, d'apporter à leur tour un événement, du nouveau, est très importante.. Même ceux qui ne montent pas sont enchantés, c'est un moment de vrai bonheur, de dépaysement. On se sent « ailleurs »...

## Annexe III

# Témoignages de personnes détenues et histoires vécues

## Entretien avec Monsieur F... le 26 juin 2017

*Monsieur F... est retraité. Il était chef d'entreprise dirigeant d'un bureau d'étude/maitrise d'œuvre dans le bâtiment. Il est en détention depuis 7 ans et espère être libéré au printemps 2018. Constatant le niveau élevé d'illettrisme en détention, il se préoccupe beaucoup d'aider, de manière informelle, les codétenus qui le souhaitent pour lire et écrire des courriers. Il est titulaire remplaçant de la gestion de la bibliothèque de son bâtiment. N'ayant plus de nécessité de travailler après sa sortie, il souhaite s'investir dans la lutte contre l'illettrisme des adultes et en particulier des étrangers. Il a écrit pour cela à 8 associations dont c'est une préoccupation, dont Secours Catholique, Cimade, Croix-Rouge, Ellipse... pour leur proposer ses services. Un accord d'au moins l'une d'entre elles lui permettrait de solliciter une demande de libération anticipée. Monsieur F. se décrit comme un « altruiste épicurien »*

### Parcours personnel

Aviez-vous une activité professionnelle avant votre peine ? Si oui, laquelle ?

*Chef d'entreprise, bureau d'étude/maitrise d'œuvre dans le bâtiment*

Connaissiez-vous déjà l'environnement associatif auparavant ? Quelle a été votre première expérience avec le bénévolat en détention ? Comment l'avez-vous vécue ?

*À l'accueil du quartier arrivant, on lui a présenté les activités organisées par des associations de bénévoles. Entre autres : le Secours Catholique et les aumôniers...*

Selon vous, qu'est-ce que le bénévolat peut apporter aux personnes détenues ?

*« Il fait entrer la lumière... »*

### Le bénévolat en détention

#### *Le bénévolat en général*

Comment perceviez-vous le bénévolat avant d'en faire partie ?

*Il y a toujours été sensible aux injustices et à éduqué ses enfants en leur disant « avant d'envoyer du riz au Darfour, finissez votre assiette... »*

À quel type d'activité avez-vous eu la possibilité de participer ?

*La chorale, la co-rédaction du journal de l'établissement « murmure », les cours CLIP,...*

Quelles étaient vos relations avec les bénévoles ?

*« Excellentes »,*

Avec l'administration pénitentiaire ?

« *Parfaites* »

Avec les surveillants ?

« *Parfaites et parfois même cordiales...* »

Quels avantages trouviez-vous à la présence de bénévoles ?

« *Que du positif, ce sont des généreux courageux...* »,

Quels inconvénients ?

« *aucun* »

Des responsabilités vous ont-elles été données ?

« *je suis reconnu comme "aidant" par le bouche à oreilles* »

Quelles relations entretenaient les bénéficiaires avec les bénévoles intervenants ?

« *Cordiales* »

Entre eux ?

« *Pas de difficulté, mais on ne plait pas forcément à tout le monde...* »

Votre engagement : Avez-vous eu une activité bénévole pendant votre peine (interne ou externe) ? Si oui, laquelle ?

« *Informel, aide contre l'illettrisme* »

Dans quelles conditions ? (Horaires, lieu, fréquence, durée, activités)

« *occasionnelle* »

Quelles étaient vos relations avec les autres bénévoles (détenus ou non) ?

...

Comment votre engagement était-il perçu par les bénéficiaires de vos actions ?

« *Reconnaissance des codétenus* »

Avez-vous reçu un accompagnement pour vos actions ?

« *Non, ... mais encouragé/soutenu par le chef de bâtiment* »

Reconnaissez-vous les salariés des bénévoles ?

« *les bénévoles sont plus dévoués et plus fiables en termes de présence/absentéisme* »

### ***Votre engagement***

A-t-il aidé les bénéficiaires à comprendre celui des personnes extérieures ? Quel était votre intérêt principal à participer à ces actions ? Souhaitiez-vous en faire plus ? Moins ? Pourquoi ? Vos actions sont-elles valorisées ? (Par l'AP, les bénévoles, le personnel...)

« *Pas directement, mais cela permet d'avoir de meilleures relations et d'apaiser l'ambiance* »

Cet engagement conditionne-t-il votre sortie ?

*Il ne souhaite pas mettre en avant le bénévolat informel intérieur qu'il pratique et ne pense pas que cela influencerait le JAP. Par contre si une des associations offrant des services de lutte contre l'illettrisme lui envoie un courrier l'engageant comme bénévole dès sa sortie, oui, ce sera un argument majeur pour demander la libération anticipée*

Imaginez-vous continuer le bénévolat à la fin de votre peine ?

*« Oui, dans la lutte contre l'illettrisme »*

## Entretien avec Monsieur T... le 26 juin 2017

*Monsieur T... a 40 ans, ancien responsable commercial, il a été condamné à une peine de neuf ans en 2014. Après un temps en maison d'arrêt, il en est à son deuxième établissement pénitentiaire, le Centre de Détention de Roanne. Il espère pouvoir être libéré en liberté conditionnelle en 2018. Il déborde d'idées et fait tout pour être considéré comme « un bon copain » par ses co-détenus. Il aide à lire et rédiger des courriers, il a aidé une personne détenue en situation de handicap en lui coupant les ongles de pied... Au moment de son incarcération, il suivait une formation pour devenir formateur AFPA. Il veut utiliser son temps en détention pour se perfectionner en anglais, passer le TOEFL et si possible une licence d'anglais... Son rêve est de créer une association, selon le modèle de l'association suédoise KRISS (<https://oip.org/analyse/le-soutien-des-pairs-credo-de-kris/>), qui réunit des ex-détenus pour accompagner les nouveaux sortants dans leur réinsertion.*

### Parcours personnel

Aviez-vous une activité professionnelle avant votre peine ? Si oui, laquelle ?

*Commercial + formation de formateur AFPA*

Connaissiez-vous déjà l'environnement associatif auparavant ?

*Oui, a participé aux Restos du Cœur, une association de handicap pulmonaire (?), militant Greenpeace et WWF*

Quelle a été votre première expérience avec le bénévolat en détention ? Comment l'avez-vous vécue ?

*ANVP et Aumônier, perception très positive*

Selon vous, qu'est-ce que le bénévolat peut apporter aux personnes détenues ?

*Bénévolat venu de l'extérieur : les activités socioculturelles...*

Bénévolat interne informel « par » :

*« C'est une évidence : s'entraider, lire et écrire des courriers, devenir le "salon de thé" de la courserie, écouter,... ça peut sauver des vies ».*

NB : M.T. bénéficie d'un quartier où il y a une liberté de circuler dans la courserie d'environ 50 cellules, aux heures ouvrables, sauf aux heures de repas qui sont pris dans la cellule.

## **Le bénévolat en détention**

### ***Le bénévolat en général***

Comment perceviez-vous le bénévolat avant d'en faire partie ?

*« Ce serait une honte de ne pas le faire... »*

À quel type d'activité avez-vous eu la possibilité de participer ?

*A participé aux formations Genepi, lorsqu'il était à Bourg-en-Bresse, et continue ici avec ANVP, l'aumônier, les concerts. Il envisage de rejoindre l'atelier « jeux » du Secours Catholique.*

Quelles étaient vos relations avec les bénévoles ? Avec l'administration pénitentiaire ? Avec les surveillants ?

*« Excellentes »*

Quels avantages trouviez-vous à la présence de bénévoles ?

*« Humanisme, solidarité, envie d'en sortir »,*

Quels inconvénients ?

*« Conscience très partielle de la réalité carcérale »*

Des responsabilités vous ont-elles été données ?

*« Pas vraiment... »*

Quelles relations entretenaient les bénéficiaires avec les bénévoles intervenants ?

*« Cordiales »*

Entre eux ?

*« Parfois un peu plus frais... »*

### ***Votre engagement***

Avez-vous eu une activité bénévole pendant votre peine (interne ou externe) ? Si oui, laquelle ? *« Interne, Informelle », voir plus haut.*

..

Dans quelles conditions ? (Horaires, lieu, fréquence, durée, activités)

*« Au cas par cas, de manière occasionnelle »*

Quelles étaient vos relations avec les autres bénévoles (détenus ou non) ?

*« Il y a peu d'autres bénévoles informels internes... plutôt cordiales.. »*

Comment votre engagement était-il perçu par les bénéficiaires de vos actions ?

*« Perçu comme un "bon copain", parfois suspect parce que sans contrepartie... »*

Avez-vous reçu un accompagnement pour vos actions ?

« Non, ... pas encore... ? »

Reconnaissez-vous les salariés des bénévoles ?

*Pas vraiment de différence de compétence entre les salariés RLE (Réseau Local d'Enseignement, salariés de l'Education Nationale) et les enseignants bénévoles du CLIP ou d'Auxilia..., peut-être plus de cœur de la part des bénévoles... mais les enseignants du RLE en font souvent plus que leur mission de base... »*

Votre engagement a-t-il aidé les bénéficiaires à comprendre celui des personnes extérieures ? Quel était votre intérêt principal à participer à ces actions ? Souhaitez-vous en faire plus ?

« Oui, il faut toujours faire plus »

Vos actions sont-elles valorisées ? (Par l'AP, les bénévoles, le personnel...)

« Pas sous forme de contrepartie, mais regard plutôt bienveillant, voire encouragé par les surveillants... »

Cet engagement conditionne-t-il votre sortie ?

« A priori pas d'influence sur les décisions du JAP (juge d'Application des Peines)... ou très peu... » . Il explique qu'il ne veut en aucun cas que son action bénévole puisse être interprétée comme la recherche d'une contrepartie, telle qu'une anticipation de libération, car cela détruirait la notion de gratuité sur laquelle il est intransigeant...

Imaginez-vous continuer le bénévolat à la fin de votre peine ?

« Oui »

## Histoire vécue N° 1

*Monsieur M... a 30 ans, il a une compagne, une petite fille, un travail dans une grande surface... Une soirée trop arrosée dans un groupuscule d'extrême droite, en banlieue, ils tombent sur une rencontre de militants d'extrême gauche, ils tapent : deux blessés. Monsieur M... est jugé : 4 ans de prison ferme.*

*Son histoire est connue dans les couloirs du Centre de détention, c'est maintenant lui qui est une cible de violence. Il se réfugie au quartier d'isolement, mais il s'ennuie, réfléchit, et demande s'il pourrait faire du bénévolat quelques heures par semaine hors de l'établissement pénitentiaire.*

*On n'a jamais reçu de telle demande au Centre de détention, mais on demande à un responsable de France Bénévolat de le rencontrer au quartier d'isolement : sa volonté de tourner la page est sincère. Croix-Rouge, Secours Catholique et Emmaüs sont contactés, ils acceptent de rencontrer Monsieur M.... Une permission de sortie est demandée au Juge d'Application des Peines (JAP). Deux des trois associations écrivent après l'entretien qu'elles sont prêtes à accueillir Monsieur M. une demi-journée par semaine pour des actions bénévoles très opérationnelles.*

*À la lecture de ces accords des associations, le JAP décide que Monsieur M. est prêt à quitter la détention : il est libre, retrouve son patron et sa petite fille, il est sûr qu'il ne retournera plus en banlieue...*

## Histoire vécue N° 2

*Monsieur B... a passé onze ans en prison. Il était traducteur de notices techniques d'anglais en français. Il n'accepte pas de regarder en face les actes qu'il a commis, il tente de s'auto mutiler... Il fréquente les ateliers jeux du Secours Catholique, il aime en particulier le Scrabble, y joue très bien, mais il absorbe tellement de médicaments qu'il a du mal à se concentrer très longtemps... Petit à petit, il absorbe moins de médicaments, il joue mieux...*

*Il purge sa peine jusqu'au bout et sort, il a une pension qui lui permet de vivre et décide de trouver sa place sociale en se rendant utile. Il rêve d'animer bénévolement des cours de conversation anglaise pour adultes. (Il n'a pas le droit d'être en relation restreinte avec des enfants). Cela tombe bien, France Bénévolat vient de recevoir une demande d'un Centre Social pour un atelier de conversation anglaise pour adultes. Son histoire est expliquée à la directrice du Centre Social, après une réflexion approfondie avec le président du Centre Social, ils décident de faire confiance... Pendant une année entière, l'atelier fonctionne avec huit adultes satisfaits... Monsieur B... vient de rejoindre en tant que bénévole « expérimenté », un groupe d'accueil/écoute pour personnes ex-détenues, organisé par ANVP et le Secours Catholique. Il a invité beaucoup de monde pour fêter la pendaison de crémaillère de son appartement...*

## Annexe IV

# Témoignages de bénévoles

## Entretien avec Jean (extraits)

« Double expérience : dans l'accompagnement en fin de vie et visiteur de prisons pendant 10 ans »

« Ministère de la Santé et de la Justice en même temps : mais le sécuritaire est dominant »

« Le temps de montrer qu'on ne va pas faire passer des trucs »

« Je les appelle les personnes accompagnées. »

« On est dans l'ici et le maintenant, pas dans le projet avec la personne. »

« J'ai été surpris par l'âge des gens. Je les pense toujours plus jeunes. »

« On laisse la personne aller là où elle veut aller, retrouver un usage de la parole, où elle peut être dans la plainte. »

« On le reverra ou pas, on ne sait pas. »

À propos des groupes de paroles : « Il s'agit de révéler son ressenti, son impuissance... »

J'apprends tout le temps. Il faut revoir ses motivations. On n'a pas de réponse. C'est inconscient. »

« C'est pas dans le journal cette fois-ci, c'est pas un fait divers qu'on lit, c'est devant nous. On ne doit pas juger. Ces personnes elles ont pu être marquées dans leur enfance. Il leur a manqué quelqu'un. »

« Nous sommes confrontés à des situations d'ingérence. »

« On représente la société auprès de ces personnes. »

« Je pensais que je savais écouter avec mon travail. En fait non. On est obligés de réapprendre. Il faut avoir une écoute empathique. »

« Je vois une personne, pas un délinquant. »

« Ça me troublait les hommes qui pleuraient. »

À propos du salarié : « Il est loin du terrain. C'est difficile de faire bouger les choses. »

« Ça interroge sur le sens une activité comme ça. Quelle est le but de la peine avec de telles pathologies ? »

« Cela apporte toujours à soi-même en même temps qu'aux autres. »

« Ça fait 15 ans que je suis bénévole et chaque semaine c'est différent, c'est nouveau. »

« Maintenant, je me refuse à accompagner les nouveaux bénévoles, je laisse d'autres bénévoles prendre le relai. »

□ Pour ne pas être om ni présent

« L'engagement donne une sorte de responsabilité. C'est extraordinaire. »

*Sur l'hébergement : « Les salariés ne sont pas prêts. Il y a de l'appréhension, ils ont peur des problèmes. »*

*« On a accompagné un monsieur faire sa plaque avant qu'il meurt et qu'il rentre en détention. »*

*À propos des groupes de parole : « Je ne pourrai pas faire mon bénévolat sans ça. »*

*« On peut s'arrêter si on n'a vu que deux personnes mais qu'on n'en peut plus. »*

*« On ouvre la porte, on ne sait pas ce qui va se passer. C'est de l'inattendu. »*

*« Il faut savoir partir. »*

*« Des fois, quand ils nous ont pas vu depuis longtemps ils disent : "Je croyais qu'il vous était arrivé quelque chose !" »*

*« Des fois, ils disent des choses à l'un mais pas à l'autre. On n'a pas une prééminence sur la personne. »*

*« On ne s'approprie pas la personne. Il faut savoir lâcher prise. La distance peut être difficile à construire. »*

*« Les visiteurs de prison c'est différent. L'engagement est différent, on peut interroger sur la semaine. C'est une philosophie différente. C'est plus sur de l'encouragement à la réinsertion. »*

*« On est sur de l'accueil des paroles sur le moment. La personne se parle à elle-même. Elle est dans ses réflexions, car elle est seule. Elle peut avoir des sources d'inquiétudes et d'angoisse, sur la santé, sur son jugement, sur sa famille, les visites, ses histoires personnelles anciennes... »*

*« Sur le moment on est une aide, ça leur permet de survivre, de voir qu'ils ne sont pas abandonnés. Ils se livrent totalement. »*

*« Ils ont une confiance énorme en nous. C'est comme la personne à côté de qui vous êtes assis dans le train, vous allez lui raconter votre vie et pour autant vous ne la reverrez jamais. »*

*« Quand il parle de lui, il me remet en question, il me renvoie des choses. C'est une leçon de vie. »*

## **Entretien avec Martine (extrait)**

**E :** Pouvez-vous me décrire votre parcours professionnel ?

**M :** *J'ai fait mes études d'infirmière à Lisieux. Ensuite, je suis partie sur Évreux, car je ne voulais pas travailler où j'avais fait mes stages. Je suis partie sur Évreux, mais je suis de l'Eure, je suis née à Bernay. J'ai travaillé 8 ans à l'hôpital d'Évreux, en médecine générale et puis la dernière année j'étais aux urgences. J'ai beaucoup aimé. En fait, pourquoi je suis partie de médecine générale, c'est parce que maman avait un cancer et donc ça devait insupportable pour moi d'être à la maison et de... Mais mon patron m'avait dit qu'il ne me conseillait pas de changer de service tout de suite, mais d'attendre le décès de ma maman, car ce serait trop dur de commencer un nouveau boulot et de... parce que c'est complètement différent. Donc j'ai obéi à ce qu'il m'avait dit, j'ai trouvé que c'était vraiment très sage.*

Après, j'ai... je suis un peu bougeante alors j'ai fait plusieurs dispos. J'ai eu une première dispo après la mort de maman, justement j'avais besoin de faire autre chose, de vivre autre chose. Je suis partie à l'arche de Jean Vannier, je sais pas si tu connais ? C'est une communauté internationale euh... où on partage notre vie avec les personnes handicapées mentales. C'est né dans l'Oise et c'est international, c'est dans tous les continents, c'est devenu... c'est incroyable, ce truc, c'est vraiment incroyable ! Si tu veux, c'est interconfessionnel, ça m'a beaucoup apporté d'avoir ce contact. Bon, à ce moment-là il n'y avait pas les musulmans parce que voilà, c'était en 78. Je suis restée 16 mois, parce qu'après je me suis dit : « Non il faut que j'aille revivre dans la société, c'est là qu'est ma place ». J'avais l'impression qu'il y avait quand même pas mal de choses sur un plateau, tout en vivant quand même des relations pas forcément faciles avec les gens comme moi, mais alors avec les personnes handicapées c'était assez extraordinaire.

Après, quand je suis revenue j'étais partie dans l'Orne où j'ai été 4 ans. J'ai rejoint une autre communauté, mais là en étant à l'extérieur, qui accueillait... là le premier que j'ai vu c'était le premier drogué de ma vie. Voilà, Micha ! Dis donc il m'a marquée quand même. Mais moi j'étais à l'extérieur. Toujours au contact... j'y réfléchissais ce matin, mais c'est pas la première fois que j'y réfléchis ! Toujours avec des gens démunis d'une façon ou d'une autre, qui ont des problèmes...

Après... des fois je sais plus trop (rires). J'ai pris trois dispos en gros, où je bossais quand même, où je faisais... où j'avais besoin de voir autre chose, donc j'ai fait de l'intérim aussi. Je suis allée dans des entreprises, j'ai vécu un autre côté de mon métier. Quand j'ai voulu avoir une mutation pour Caen, j'ai jamais réussi à l'avoir pour le CHU. Je me suis retrouvée à travailler... ma sœur m'avait dit que pendant 6 mois il y avait un poste dans le Val d'Oise, j'avais un appartement sur Caen, je venais juste de déménager et je suis partie 6 mois dans le Val-d'Oise dans un centre Croix-Rouge à domicile en milieu rural. J'ai beaucoup aimé et donc je me suis inscrite à la Croix-Rouge à Caen, j'ai pu y rentrer, et là autre population que je ne connaissais absolument pas : le Quart-Monde ! À la Guérinière et à la grâce de Dieu où j'habitais. Alors là, je me posais plein de questions : « Est-ce qu'il faut que je m'habille pauvrement ? » Des questions un peu drôles ! J'avais une R5 : « Est-ce qu'il faut que je prenne une 2CV ? » Enfin tu vois au début, c'était une population qui m'était complètement étrangère et j'avais très peur de me déculturer. Donc je suis restée 15 ans. J'ai repris une dispo. Je suis partie trois mois au Brésil, dans une favela. Toujours des trucs un peu comme ça.

Donc, je passe, j'ai vécu des choses un peu difficiles dans certains boulots avec des dirigeants où... j'étais pas du tout d'accord avec leurs valeurs. À la Guérinière un jour on m'a dit, à la fin : « Vous n'avez pas le droit de faire du social ». Du coup, je me suis dit, si j'ai pas le droit, je me tire ! Donc je suis allée faire une formation de 7 semaines à Lyon, sur mon salaire évidemment ! C'était une formation pour aller à l'étranger... je ne m'en suis pas servie. C'était en médecine tropicale. Parce que j'avais eu envie, quand je suis allée à l'Arche de Jean Vannier, c'était pour remplacer un projet que j'avais de partir en Afrique. Je me suis dit que je ne pouvais pas, c'était au moment où j'ai appris le cancer de maman. Je suis retournée dans l'Eure près de Bernay pour tenir une annexe, avec des personnes handicapées, des femmes d'un certain âge, ça ça a été super avec les personnes mais très dur avec la responsable de Paris... Fin bon...

Au bout de 5 ans je suis revenue sur Caen, après de l'intérim j'ai trouvé un boulot à l'IUM d'Hérouville, ce que j'aurais aimé faire toute ma vie. J'avais déjà essayé d'y rentrer mais il n'y avait qu'une infirmière et elle tenait le poste. En fait, j'ai pris son mi-temps, parce qu'elle s'installait en même temps comme psycho. À 62 ans, j'ai eu le

*droit à un contrat à durée indéterminée, ça m'a fait bien rire ! J'y suis restée un an. Je voulais terminer avec des jeunes, eux étaient handicapés moteur de 4 à 20 ans. J'ai beaucoup aimé, c'était un truc pluridisciplinaire. Voilà mon parcours en gros !*

*E : C'est tellement dense !*

*M : C'est vrai que ça m'a donné un parcours très large. J'ai besoin de ça. C'est ma vie d'avoir des relations avec un public large.*

*E : Quand et comment avez-vous décidé de vous engager dans une action bénévole ?*

*M : À la retraite ! En fait, oui je ne l'ai pas dit mais je voulais... en ce qui concerne la prison, je voulais travailler en prison et comme j'étais passée dans le privé je suis allée deux fois me présenter et deux fois j'ai eu un refus parce qu'il aurait fallu que ce soit une mutation interne et pas externe. Donc je n'ai pas pu.*

*Un jour, il y a eu un truc, un grand rassemblement, au parc expo ou je sais pas quoi, un grand rassemblement catho. Il y avait plein de stands, des animations très intéressantes de part et d'autre, et là, le premier truc que je vois : « Aumônerie centre pénitentiaire ». Alors t'imagines !*

*Après les deux refus en 5 ans, je ne sais pas, peut-être plus, j'y vais direct ! PAF ! (rires) Et là je rencontre quelqu'un dont j'avais connu les parents dans l'Eure et qui était assistante sociale donc je la connaissais un peu, elle travaillait à côté de notre centre de soin de la Guérinière. Elle elle était aumônier laïque et il y avait l'autre aumônier laïc, qui est resté douze ans, parce que tu n'as pas le droit en centre pénitentiaire de faire plus de deux mandants de 6 ans. Et voilà ! C'est comme ça que je suis devenue bénévole. Ça fait quoi, 8 – 10 ans que j'y vais régulièrement.*

*E : Vous étiez déjà à la retraite ?*

*M : J'étais déjà à la retraite ! ... Euh... En tout cas c'étais.t.. j'étais revenue sur Caen. Comme j'étais à mi-temps les deux dernières années, c'est peut-être ça.*

*E : Est-ce que c'était votre premier engagement bénévole ?*

*M : Alors écoute ça c'est une bonne question. Je te redirai parce que là tout de suite ça me vient pas ! Je vis pas mal dans le présent, je suis sur les années-là ! Sans doute pas. Là je ne sais pas dire, en tout cas en engagement prenant oui, parce qu'il se double de la Maison Bleue. Pour moi ça fait un tout, ces deux engagements puisque c'est en lien.*

*E : Pouvez-vous nous reparler de ces deux engagements ?*

*M : Oui, je vais commencer par le premier. J'ai connu l'autre plus tard. Ce qui me plaît c'est qu'on a un planning en réseau. Il faut pas qu'on soit en tout plus que 10, mais dans les 10 il y a déjà les quatre aumôniers donc s'ils les quatre viennent, il reste 6 personnes. C'est le centre pénitentiaire qui limite un peu. D'abord, il a fallu obtenir la permission d'entrée. Moi ça a duré un an et demi avec un couple on était trois. C'était une période assez difficile avec la responsable. Je crois qu'elle était assez difficile, je crois qu'elle est toujours là d'ailleurs. Parce qu'on n'a pas à faire à elle directement mais on entend des choses quand même. Bon, en tout cas, moi j'y pensais plus et puis tout d'un coup on a reçu l'accord. Des fois en trois mois tu peux l'avoir. C'est très... comme ça ! Tu vois ! Ça dépend, de je sais pas quoi. Ils ont peut-être pas le temps d'aller chercher notre vie, le casier judiciaire ou je ne sais quoi ! Pourtant c'est facile.*

Donc, ça consiste à participer à une célébration religieuse le dimanche matin. Et puis, ce qui est très intéressant, c'est après en gros une heure de rencontre libre avec les détenus qui sont là et ça c'est sympa. J'aime bien. Je me sens pas prête à être visiteuse par exemple. C'est toujours le même détenu, c'est un homme forcément, puisqu'au centre de détention il n'y a que des hommes. À côté, il y a une petite section de femmes mais... voilà à la maison d'arrêt. Ça c'est... au début j'étais très touchée à chaque fois que j'y allais, très très touchée. J'ai pas peur du tout. Il y a des gens qui ont peur. Je me rappelle, une médecin, hein ! Elle avait dit : « Ah si je suis toute seule non ; j'y vais pas ». Voilà, elle n'aurait pas été seule de toute façon.

Ouais c'est touchant parce qu'ils te disent tout le temps « merci, vous apportez l'air de dehors ». Et puis, je pense qu'on leur apporte un non-jugement. On est pas dans le jugement évidemment puisqu'on est là c'est qu'on a pas peur d'eux. On ne sait pas ce qu'ils ont fait. On sait pas et je pense que c'est aussi bien. J'ai été un peu traumatisée par euh... il y a une émission « Faites entrer l'accusé ». D'ailleurs, les aumôneries ont demandé qu'elles s'arrêtent mais elle a jamais arrêté. On raconte l'histoire de certains détenus qui sont à Caen, ça peut tomber ! C'est terrible pour la personne qui le sait parce qu'ils ont accès à la TV quand même, pas à internet, mais ils ont accès à la TV. Une dame me dit : « J'ai regardé hier l'émission ». Bêtement je suis allée regarder l'émission, c'était terrible. Quelqu'un que j'aime beaucoup. J'étais complètement... je me suis dit : « Je vais plus pouvoir m'asseoir à côté de lui ». J'ai eu une de ses réactions ! Alors, j'ai appelé l'aumônier, qui était très sympa, c'est pas le même maintenant. Je l'aimais beaucoup. Il me dit mais « Tu vas quand même pas croire que ce sont des anges ! » Il m'a bien réveillée en me disant ça quoi ! Maintenant j'ai dépassé, mais il faut pas oublier qu'il y a des crimes derrière pour la plupart. Celui-là avait pris perpétuité. Il va sans doute bientôt sortir. C'est quelqu'un qui a fait un chemin incroyable. Avant, il disait toujours « C'est normal que je paye, c'est normal pour ce que j'ai fait ». Il sait pas que j'ai regardé son émission bien sûr. Je pense qu'ils ont des prises de conscience... je sais pas parce que je peux pas lui parler de ça !

Un autre, j'ai su parce qu'il était de l'Eure et j'avais vaguement entendu parler de son procès. C'était un instituteur et son problème c'était plutôt les affaires de mœurs. Maintenant lui il est sorti. Il est sorti avec un bracelet électronique, maintenant c'est fini. Les autres je sais pas... C'est rare que tu apprennes. Je pense que les aumôniers en savent plus mais ils sont tenus au secret. Puis, je pense que c'est plus sain pour nous qu'on sache pas, parce que t'es plus naturel. La preuve moi ça m'avait... ça fait 7 ans que j'ai regardé cette émission... C'est un truc horrible en plus. Tu ne peux pas imaginer qu'on puisse faire des choses comme ça : tuer deux personnes, enfin deux jeunes femmes. Ils les avaient enterrées je sais plus ou, au pieds d'un arbre, sous le garage, je sais plus bien. Je préfère pas trop me rappeler quoi ! Je sais plus bien. Alors évidemment le couple a volé en l'air parce que la plupart du temps, mais pas tout le temps, les couples explosent forcément. Lui il n'a pas de nouvelle de sa fille depuis... alors maintenant elle est majeure alors je lui avais dit que peut-être un jour elle se réveillera et qu'elle voudra voir son papa... En plus, c'est un gars qui avait une situation par rapport à la plupart. Il y a deux sortes de personnes, dans ceux qu'on voit, c'est des gens qui sont... je pense à une personne, je pense qu'il était analphabète. Il y a deux sortes de personnes, des gens qui ont eu un métier, il y en a un qui était ambulancier avant, un autre un psychiatre... je crois qu'il est sorti là maintenant.

Tu as toute sorte de personnes, des gens très pauvres culturellement et puis d'autres, un peu plus. Celui avec qui j'ai beaucoup parlé .. tu vois là ça m'a fait drôle l'autre jour parce qu'il me disait qu'il cherchait une promesse d'embauche. Je me suis dit : « Tiens, ça existe aussi chez eux ! » Tu vois, il va sortir s'il a une promesse

d'embauche, avec un bracelet sûrement au début mais bon. Il commence là, il y a des choses... son parcours en détention est parfait. On sent que certains font un sacré chemin. Je crois... je serais pas allée là-dedans si je n'y croyais pas. Je me dis que ce sont des humains qui ont eu un très gros accident de parcours mais je crois qu'on peut évoluer et qu'on peut devenir quelqu'un de bien.

Il y a des témoignages, pas à Caen mais on a vu des gens avoir un parcours étonnant et s'engager après ! Lui il veut s'engager il veut faire des choses ! Je sais plus ce qu'il m'avait dit mais quand il sera sorti... surtout qu'il va rester sur Caen alors j'espère que quand il sera sorti... on le reverra ! J'en rencontre de temps en temps. C'est touchant de les voir, enfin... certains !

E : À quelle fréquence vous y rendez-vous ?

M : J'y vais toutes les trois semaines un mois. Tu vois parce qu'on est libres. En gros c'est ça. Il y a des gens qui y vont tous les quinze jours. Ça dépend aussi des engagements autres qu'on a. Je me dis que c'est un bon... parce que je pense aussi qu'il faut garder la bonne distance. C'est important de pas fusionner ou...

E : Quelles sont vos relations avec les différents acteurs en détention ?

M : Nous on a très peu de lien. C'est plutôt les aumôniers qui ont des liens avec eux. Les surveillants, on les voit à l'entrée. Il y en a qui sont sympas d'autres qui sont très durs. Enfin on voit bien. Je veux dire... tu présentes ta carte d'identité. Ils vérifient si... C'est-à-dire que s'ils le souhaitent certains travaillent. Moi je trouve que c'est bien qu'ils travaillent. Ils travaillent tous les matins jusqu'à 13h. C'est une imprimerie. Tout le monde peut y faire imprimer des choses. Lui il est président. Un jour, un surveillant lui a dit qu'il ne pouvait pas venir, car il n'était pas enregistré comme bénévole pour l'aumônerie alors qu'il vient tous les jours en détention (rires). À l'imprimerie évidemment ! Tu vois, c'est pour te montrer qu'il aurait pu lui dire « Bon ça passe on vous connaît, mais vous faites les démarches pour la suite ». Ah bah il est reparti mais j'étais hyper choquée ! Non mais sachant qu'il y va depuis des années...

Il y en a un que j'ai repéré et qui est très gentil. Parce qu'on les voit deux fois : on en voit un à l'entrée. Moi j'ai souvent besoin de sortir plus tôt donc on me demande une alarme, là tu signes et tu pars. Ensuite il y a à nouveau un passage, comme à l'entrée, comme à l'aéroport. Là il y a aussi eux qui sont obligés de remettre leur carte. Il suffit qu'il y ait un truc national, il y a des choses qui se resserrent encore. Ce sont les seuls contacts qu'on a. On leur dit bonjour et c'est tout, on n'a pas à leur parler. Et puis la direction, non. Oui il y a pas longtemps il a fallu qu'on renouvèle nos cartes d'identité... je suis allée dans l'aile administrative. J'ai vu une secrétaire sympa, voilà ! Pas de problème. On n'est pas en direct avec la direction, c'est l'aumônier. J'en avais vu parce qu'il y en a qui font de la peinture. Ils exposent chez... une femme qui a légué sa maison, qui était peintre. Elle a transformé ses garages en ateliers pour des artistes. Ils exposent une fois par an, là-bas. Une fois je suis allée en dehors de mes activités et puis j'ai rencontré... ça fait trois années de suite que j'y vais. Donc il y avait des surveillants mais en civil qui étaient là, parce qu'il y avait les peintres. Les cinq gars étaient là. Ils avaient eu une permission pour présenter leur œuvre. Une fois j'y suis allée seule et je me suis retrouvée devant un qui était sorti peu de temps avant, quelques mois peut-être, je l'ai entendu il était au téléphone et il demandait comment on pouvait s'assurer pour une voiture ! Tu sais, il avait fait plus de 30 ans, il faisait partie des deux condamnés à mort, c'est-à-dire avant 81, grâce à la loi ils sont pas

passés à la guillotine. Ça fait drôle hein ! J'en ai rencontrés deux. Enfin, les deux. Il y en a peut-être un autre mais je sais pas. Parce qu'il y en a qui sont malades aussi. En tout cas ces deux-là, je les ai bien connus. Enfin, j'en ai connu surtout un et puis celui-là ! Tu vois c'était un artiste peintre. Je pense qu'il s'est mis à la peinture, je sais pas s'il en faisait avant, mais en tout cas ça a été une thérapie pour lui. Voilà, moi je l'ai pas revu. Mais je pense qu'il est pas mal intégré dans cette association où il espérait avoir un garage pour lui pour pouvoir peindre....

Je pense qu'il y a des belles choses qui se passent. Le problème c'est la sortie parce qu'ils sont très peu accompagnés. Heureusement qu'il y a les aumôneries parce que... dis donc ! Tu sais tu peux te retrouver avec ta valise à la rue. Alors heureusement qu'il y a des gens qui les aident parmi nous. Tu vois des couples ! Ils font des démarches, ils vont les conduire à pôle emploi ou pour chercher un logement. Parce que c'est pas du tout préparé. Tu vois là je me dis qu'heureusement que les aumôneries existent parce que... il y a de l'humain. Même pour trouver un boulot ! Il y a un couple qui a trouvé un boulot à un gars qui était plutôt de la compagnie, donc ils lui ont trouvé un truc dans les espaces verts, avec un logement du côté de Troarn. Tu vois, il avait besoin d'être à la campagne. Les SPIPS ont pas le temps. Je vais dire ça comme ça, parce que je ne peux vraiment pas juger. Je ne sais pas ce qu'il se passe dans ces SPIPS. Moi j'ai pas de contact avec eux, c'est limite quand même mais dans toute la France, c'est pas qu'ici.

E : Avez-vous rencontré des difficultés ?

M : Non. Non aucune. Ça se passe bien. Depuis 10 ans je n'ai jamais eu de problème. Oui, une fois il y a eu... des problèmes mais pas vis-à-vis de nous. Parmi les détenus. Ils ont été exclus parce qu'ils avaient fait des choses pas nettes. Maintenant il y en a un qui revient parce qu'il est plus influencé par l'autre, mais au bout de 4 ou 5 ans, je saurais pas dire.

E : Comment cela se passe au sein de l'aumônerie ?

M : On s'entend bien. On se voit pas toujours parce que vu le planning, tu sais il y a des gens qui... bon pour ceux qui viennent tous les 15 jours ben ils viennent tous les 15 jours mais il y en a que deux ou trois. On est... je sais pas combien on est ! 12 – 15. Maintenant il y a trois jeunes, trois jeunes étudiants. Ça c'est sympa. Ils viennent depuis très peu de temps par la communauté étudiante, l'aumônerie étudiante. C'est sympa qu'ils viennent parce qu'il y a des jeunes détenus aussi donc c'est bien. Tu vois, on a fait un repas il n'y a pas longtemps : un repas partagé ! Il y a 10 jours peut-être. On était presque tous là. Ça permet de... bah de se voir un peu plus longtemps et autrement. Non non, entre nous il n'y a pas de problème.

E : Quels sont les besoins concernant votre action bénévole ?

M : C'est vrai qu'on a pas eu de formation. Moi j'aurais bien aimé... C'est vrai que ça ne me gênait pas de ne pas en avoir parce que mon métier m'a appris à rencontrer des tas de gens. Surtout à la Guérinière peut-être, à la grâce de Dieu avec des gens un peu plus pauvres culturellement... Donc, c'est vrai que moi j'aimerais bien de temps en temps qu'on nous dise... parce que les aumôniers ont plein de formations évidemment, plein de trucs intéressants mais nous on n'a pas les retombées.

Par contre oui, il y a eu quand même des trucs avec Démosthène. Donc moi je suis allée à toutes les réunions. C'était pas des réunions, mais des conférences-débats. Avec des gens, des avocats, des gens qui venaient de partout en France. C'était très intéressant sur les prisons libres, les prisons hors les murs, l'architecture des prisons.

*Tu vois il y a eu 5 thèmes je crois que j'ai tout fait, peut-être sauf une parce que je ne pouvais pas. Mais quand il y a des choses comme ça à l'université, j'y vais, dès que je sais. Pareil s'il y a des films qui passent en ville, au Lux ou au Café des Images, ou à la TV, j'enregistre. Il y a pas longtemps il y a eu une très très belle émission sur les prisons de femme à côté de Rennes. Je voulais demander aux autres s'ils avaient visionné, mais ça dure que 8 jours malheureusement. La fille en est à son deuxième film à l'intérieur, faut le faire d'être acceptée. Elle a filmé des femmes qui acceptaient d'être filmées et qui en avait... pour certaines il y en a un qui disait qu'elle se faisait pousser les cheveux, donc ils sont déjà jusque-là (me montre le haut de ses jambes) et que sans doute ça irait jusqu'à ses pieds jusqu'à sa sortie. C'était impressionnant, c'était très impressionnant mais très touchant. Donc tu vois ça te permet de t'imprégner de choses... Voilà, je me forme quand j'entends des choses.*

*E : Est-ce qu'il y a des projets que vous souhaiteriez mettre en place pendant tes activités bénévoles ?*

*M : Ah bah il y a mon engagement à la Maison Bleue, secondairement. C'est une semaine par trimestre. Alors c'est beaucoup parce que ça veut dire que... si l'un a une réunion le soir, l'autre peut remplacer. Ça consiste en... un accueil téléphonique le soir de 19h à 20h. On est en réseau au niveau du planning. On reçoit les téléphones des gens qui veulent venir : on a deux appartements donc on les reçoit. C'est une association loi 1901, non confessionnelle. On voit les mêmes personnes de toute façon, ceux qui sont engagés d'une manière ou d'une autre, ou au téléphone ou le dimanche. Les ¾ d'entre nous, on fait les deux. Ça nous amène à nous retrouver aussi à certains moments. Donc on enregistre les gens..*

*Quelquefois, ce sont des gens nouveaux alors on leur envoie tous les papiers, on leur explique comment venir et tout ça. Et puis, quelques fois, ils nous disent que leur fils, leur conjoint, leur ami, va demander une permission de sortie puisqu'il est en conditionnelle, il commence à envisager la sortie, ils peuvent demander des permissions. À ce moment-là, on doit prouver que Mme Untelle qui est la conjointe de nananna, vient à telle date. Donc on écrit à la détention, on écrit à la personne détenue qui va faire viser notre courrier à la détention et qui va à la suite dire « oui on lui donne une permission les quatre jours où la personne est là, ou simplement deux jours » tu vois ça dépend ! Et pendant la semaine où on est d'astreinte, on va visiter les appartements. On va visiter les personnes.*

*Moi j'aime bien quand il y a un détenu. Quelquefois, quelqu'un m'ouvre la porte et je sais pas si c'est le détenu, son père, son frère, son... tu sais pas ! et des fois je me trompe. Je ne sais pas lequel des deux est le détenu. C'est très curieux. C'est bien, ça montre qu'ils le portent pas forcément sur le visage. Ouais ouais ça m'est arrivé de me... (rires). On en rit ! J'aime bien le contact avec les familles aussi parce que c'est pas évident, ils vivent des choses vachement dures. D'abord, si l'histoire était dans leur village, t'imagines que certains sont obligés de déménager. Donc si tu veux, c'est l'engagement complémentaire, pour moi c'est complémentaire... Donc je ne vois pas autre chose. Pour moi c'est plutôt les aumôniers qui peuvent susciter des choses à l'intérieur, puisqu'eux ont le droit d'aller dans les cellules.*

*E : Est-ce que vous avez connaissance d'aide à la réinsertion via de l'engagement bénévole ?*

*M : Tu peux pas avoir d'engagement bénévole tant que t'es pas sorti. Tu peux faire une formation quand t'es en fin de peine. Tu peux être logé par le Tremplin ou alors tu es dans le coin semi-liberté et là tu rentres tous les soirs.*

*E : Avez-vous déjà été considérée comme une salariée ?*

*M : Ah non pas du tout. Ils savent qu'on est bénévoles. Ils le savent, c'est dit, tu sais les choses sont claires. C'est pour ça qu'ils nous admirent beaucoup, beaucoup trop. Moi je les admire aussi parce que se lever le matin alors que c'est leur seul jour de repos, je crois, pour ceux qui travaillent. Ça suppose un effort de notre côté parce qu'on doit être là à 7h45 devant l'entrée mais eux aussi. Donc souvent ils nous admirent parce que voilà, on s'est levés. Ils sont plutôt bienveillants vis-à-vis de nous. C'est vrai qu'on ne peut pas parler à tout le monde. À la fin il y a un tri. J'essaie de temps en temps d'aller voir un que je ne connais pas ou un nouveau, que j'irais rencontrer mais c'est vrai que les anciens tu les connais mieux.*

*E : Est-ce que vous avez quelque chose à raconter ?*

*M : Non, c'est vrai que je suis toujours heureuse quand j'y suis. C'est quelque chose de fort qui se passe. C'est des gens que je n'aurais jamais rencontrés. Jamais. Des fois je me pose la question, je me suis déjà posé la question : « Et si je les vois dehors ? » Ça m'est arrivé déjà deux fois quand je vais à Hérouville, à la célébration. J'en ai déjà rencontré trois. Je me mets à côté d'eux. Je trouve ça sympa quoi ! Alors on parle. Il y en a un des deux, on a parlé, je lui demande comment ça va alors il me « Bah j'ai un bracelet électronique ». Alors il entrait dans l'Église et il soulève son pantalon et il me le montre. Devant tout le monde ! Pas de problème. Je pense que les gens ont pas vu mais moi j'ai vu. J'aurais aimé voir de plus près comment c'était. C'est large comme ça (me montre). Puis ça suppose d'obéir à des tas de trucs.*

*Par exemple, l'appartement où il est, il est photographié, les placards, partout, tout tout. Ils sont en relai. Il faut qu'il soit rentré tous les jours à l'heure. Un peu comme les gens qui ont un arrêt de travail tu vois, des trucs très très... et puis il a intérêt, il faut. Il y a des gens qui ne supportent pas le bracelet électronique à cause de ça. C'est une telle astreinte. Certains le demandent, d'autres... celui dont je t'ai parlé, je crois qu'il le veut pas. Il veut faire toute sa peine comme ça. Tu vois ça dépend. Il y en a qui veulent d'autres qui veulent pas. Mais t'apprends des choses comme ça. Alors moi je les interroge. C'est vrai, de quoi on parle ?! Bah.... De leur vie hein ! De leur vie en détention. Nous on apporte aussi un peu notre vie. Ça peut arriver...*

*J'ai une belle petite histoire avec un. Un jour je suis allée lui parler, il est hémiparalysé. Il a eu une hémiparésie en détention. Il doit avoir une cinquantaine d'années. Comme ça, je lui demande d'où il est en France et il me dit « Je suis de la Réunion ». Tu vois j'avais même pas fait attention qu'il était effectivement un peu basané. Et moi j'avais l'intention d'aller faire les Hauts de la Réunion et je savais plus si j'y allais ou si j'y allais pas. À cause de lui, je me suis dit « Ben j'y vais ». Là il me raconte qu'il est en lien épistolaire avec quelqu'un de La Réunion et il se trouve qu'en parlant un peu plus avec lui, j'apprends que ce quelqu'un vit où je vais aller après avoir fait les Hauts, pendant quelques jours. Et, quand il me dit le prénom, il s'appelle « Claude ». Je lui dis : « Non, ce n'est pas-il, c'est elle qui s'appelle Claude ». Je la connaissais. Je l'avais rencontrée en métropole pendant une session. Quand je suis allée là-bas, je l'ai prise en photo, c'est quelqu'un d'âgé maintenant, et je lui ai rapporté les photos.*

*Enfin... je les ai faites passer. J'ai demandé à l'aumônier si je pouvais. Sans ça je les aurais données à l'aumônier. Enfin, photo, je vois pas en quoi ça aurait pu être... d'une personne euh... vieille. Enfin ! Ça m'a fait un lien avec lui, mais c'était quelque chose ! OH LA LA. Je peux te dire que là j'étais remontée, je me suis dit « j'y vais ! ». Tu vois, c'est une dame qui est réunionnaise. Elle a un certain style. Elle a pris le relai d'une personne à son décès. Quand je le vois, je lui demande s'il a des nouvelles ! Je pensais pas mais un jour il m'a écrit. Enfin, il lui a écrit à elle, mais elle m'a renvoyé le courrier en me disant qu'il s'adressait plus à moi. C'était après que j'y sois allée. J'étais stupéfaite de sa magnifique écriture. Je lui ai dit : « Mais dis donc, qu'est-ce que tu écris bien ! » Parce que lui je le tutoie, je le fais pas pour tous mais ça dépend depuis combien de temps je les connais. Et là il est en train de passer une licence. Je n'aurais pas pensé que ce gars là faisait des études. Je suis impressionnée, il m'a eue. Tu vois, il y en a qui font des études, il y en a qui font... l'après-midi ils peuvent avoir des cours s'ils veulent. Ils peuvent avoir accès à la poterie, à la peinture, à je-sais-pas-quoi, à la vidéo, à... il y a plein plein de choses auxquelles ils peuvent avoir accès s'ils le veulent mais il y en a qui ne veulent pas, qui restent enfermés !*

## Une mort vécue à Fresnes !

### Philippe Le Pelley Fonteny, bénévole d'accompagnement pour l'Association des petits frères des Pauvres

*Le 4 janvier à 15 h 40, vous vous êtes éteint sous mes yeux... dans la « chambre-cellule » n° 206 du service de Médecine de l'hôpital de Fresnes...*

*Loin de vos enfants et de votre femme séparée.*

*Nous nous étions vus qu'une fois avant, c'était le 21 décembre suite au signalement d'un cadre infirmier.*

*Vous m'avez accueilli - souriant et posé- en me confiant vos soucis de santé : cancers des poumons et du foie détectés trop tardivement en centre de détention, les 2 opérations rapprochées fin novembre et début décembre ; une perte de poids de 20 kg, une cure de chimio, lourde débutée pour 6 mois.*

*Pour le passé, seulement une allusion à votre première place comme commis de ferme dans l'Est de la France.*

*Vous m'avez demandé de ne pas venir vous voir le 28 décembre, car vous auriez l'allure d'un « zombie » pendant la semaine suivant la chimio.*

*Vous avez évoqué votre dossier de libération pour raison de santé en cours de constitution et que vous envisagiez d'aller habiter chez un couple ami... Pour clore cette première rencontre, vous m'avez dit :*

*« Quel est votre prénom ? Moi c'est Christian, on ne va pas s'appeler monsieur ! »*

*Le 4 janvier, après avoir vu un premier malade en Moyen Séjour, je suis descendu aussitôt<sup>4</sup> en Médecine. T, infirmier me dit dans le couloir que vous êtes au plus mal et que je peux aller vous voir.*

*Relayant une soignante intérimaire, je me suis approché du lit où vous reposiez à moitié allongé. Le teint jaune, la respiration lente, les yeux vagues mais, me semble-t-il, vous avez ressenti ma présence quand je me suis présenté en vous tenant le bras... Je vous ai peu parlé, seulement pour vous dire que je vous trouvais calme, que vous étiez entouré, que je resterai silencieux près de vous.*

*Au bout de ¾ d'heure vous avez cessé de respirer. T. a constaté au pouls votre fin et fait les derniers gestes nécessaires. Le médecin est arrivé, silencieux, je me suis un peu éloigné de votre lit. Il devait établir et signer l'acte de décès, prévenir la police.*

*J'ai pu échanger avec T. dans votre chambre et nous avons pu partager quelques instants ce moment singulier et fort. Il m'avouait simplement que ma présence les avait soulagés et que le temps leur manquait toujours en pareille occasion.*

*Après je suis parti voir un autre malade qui a su, involontairement, me replonger dans la vie - même confuse dans son cas -, rire spontanément avec une certaine complicité.*

*Ces moments graves resteront gravés dans ma mémoire parce qu'à la fois inattendus, tragiques, mystérieux et vécus seul ! Révoltant aussi.*

*Inattendus, pourquoi avoir choisi ce moment précis de ma visite pour quitter cette terre ?*

*Tragique, la mort de Christian constitue une rupture d'une relation récente mais vraie et remplie d'émotions...*

---

<sup>4</sup> Pourquoi, alors que j'avais encore un malade à voir en Moyen Séjour ?

*Mystérieux, comment cette présence lui a permis de quitter cette vie, peut être sereinement ? Pour moi, c'est le vide, le questionnement sans réponse sur ces moments lourds et cruciaux d'un semblable qui achève son parcours...*

*Seul et le dernier témoin face à une fin dont on ne connaît pas l'ultime instant mais que l'on pressent.*

*Révoltant, car entre les barreaux et en l'absence de ses proches, ses enfants.*

*Avec un peu de recul, cette heure a constitué à coup sûr, un relais pour l'équipe des soignants trop occupé et en sous-effectif.*

*Une illustration extrême de notre bénévolat d'accompagnement : assurer la mission des Petits frères « d'être aux côtés des plus pauvres jusqu'au bout ».*

*Le lien avec les soignants, la transmission à un référent permettent de déposer et partager une bonne partie du « fardeau » vécu et porté.*

*Adieu et paix, Christian.*

## Annexe V

# Glossaires et acronymes

### **Centre de détention :**

Le Centre accueille les condamnés généralement à des peines supérieures à deux ans et considérés comme présentant les perspectives de réinsertion les meilleures. À ce titre, les CD ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des détenus.

### **Centre pénitentiaire :**

C'est un établissement mixte qui comprend au moins deux quartiers à régimes de détention différents (maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).

### **Centre de semi-liberté :**

Reçoit des condamnés admis au régime de la semi-liberté qui est une modalité d'exécution d'une peine. Elle permet à un condamné d'exercer, hors d'un établissement pénitentiaire, une activité professionnelle, de suivre un enseignement ou une formation, ou encore de bénéficier d'un traitement médical. Le condamné doit rejoindre le centre de semi-liberté à l'issue de ces activités.

### **Maison d'arrêt :**

Reçoit les prévenus en attente de jugement et les condamnés dont le reliquat de peine est en principe inférieur à un an.

### **Maison centrale (de détention):**

Reçoit les condamnés à de longues peines et considérés par l'administration pénitentiaire comme les plus difficiles quant à leur comportement et leur possibilité de réinsertions. Leur régime de détention est essentiellement axé sur la sécurité.

### **Personne placée sous main de justice**

Les personnes placées sous main de justice sont, après une décision de justice, incarcérées ou l'objet d'une peine alternative à l'incarcération ou encore concernées par des mesures d'aménagement de peine.

### **Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) :**

Dans tous les établissements pénitentiaires, l'interlocuteur privilégié du visiteur de prison est le service pénitentiaire d'insertion et de probation avec lequel il entretient un contact permanent. Il est très important qu'une bonne communication s'établisse entre le visiteur et les membres de ce service, les travailleurs sociaux (conseillers d'insertion et de probation ou assistants sociaux). Les

**CPIP** sont donc les **C**onseillers de ce **s**ervice d'**i**nsertion et de **p**robation

### **Bénévolat de proximité :**

Il est aussi appelé **bénévolat direct** ou **informel** ; il comprend le bénévolat réalisé dans le cadre des voisins, du quartier, des amis, mais exclut néanmoins le bénévolat réalisé dans le cadre familial.

### **Taux d'engagement :**

Pourcentage de personnes engagées par rapport à la totalité de la population concernée.

### **Bénévolat régulier :**

Selon la définition adoptée par l'enquête « Insee 2002 » les bénévoles exerçant leur bénévolat pendant plus de 2 heures par semaine.

## PETIT LEXIQUE DES SIGLES A USAGE DES VISITEURS DE PRISON

réalisé par ANVP

⇒ A		⇒ J	
ACAT	Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture	JAP	Juge de l'Application des Peines
ANVP	Association Nationale des Visiteurs de Prison	JLD	Juge des Libertés et de la Détention
AP	Administration Pénitentiaire	JNP	Journée Nationale Prison
ARAPEJ	Association Réflexion Action Prison Et Justice	⇒ L	
ARS	Agence Régionale de Santé	LC	Libération Conditionnelle
ASCS	Association Socio Culturelle et Sportive	LDH	Ligue des Droits de l'Homme
⇒ C		⇒ M	
CA	Cour d'Appel	MA	Maison d'Arrêt
CD	Centre de Détention	MC	Maison Centrale
CEDH	Cour Européenne des Droits de l'Homme	⇒ O	
CEF	Centre Éducatif Fermé	OIP	Observatoire International des Prisons
CER	Centre Éducatif Renforcé	⇒ P	
CIMADE	Comité Inter Mouvements Auprès Des Évacués	PEP	Projet ou Parcours d'Exécution de Peine
CPIP	Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
CLI	Correspondant Local Informatique	PPSMJ	Personne Placée Sous Main de Justice
CLIP	Club Informatique Pénitentiaire	PSAP	Procédure Simplifiée d'Aménagement de Peine
CNED	Centre National d'Enseignement à Distance	PSE	Placement sous Surveillance Électronique
CNO	Centre National d'Observation	PSEM	Placement sous Surveillance Électronique Mobile

CP	Centre Pénitentiaire		
CAP	Commission d'Application des Peines	⇒ Q	
CPA	Centre pour Peines Aménagées	QCD	Quartier Centre de Détention
CPAL	Comité de Probation et d'Assistance aux Libérés	QCPA	Quartier Centre pour Peines Aménagées
CPP	Code de Procédure Pénale	QHS	Quartier de Haute Sécurité
CPT	Comité de Prévention de la Torture	QMA	Quartier Maison d'Arrêt
CPU	Commission Pluridisciplinaire Unique	QMC	Quartier Maison Centrale
CSL	Centre de Semi Liberté	QSR	Quartier de Sécurité Renforcée
⇒ D		⇒ R	
DAP	Direction /Directeur de l'Administration Pénitentiaire	RIEP	Régie Industrielle des Établissements Pénitentiaires
DIP	Département Insertion Probation	RLE	Responsable Local de l'Enseignement
DISP	Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires	RPE	Règles Pénitentiaires Européennes
DRSP	Direction Régionale des Services Pénitentiaires (remplacé par DISP)	⇒ S	
DFSPIP	Directeur Fonctionnel du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	SEP	Service de l'Emploi Pénitentiaire
⇒ E		SME	Sursis de Mise à l'Épreuve
ENAP	École Nationale d'Administration Pénitentiaire	SMPR	Service Médico-Psychologique Régional
ENM	École Nationale de la Magistrature	SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
EPM	Établissement Pénitentiaire pour Mineur	⇒ T	
ERIS	Équipe Régionale d'Intervention et de Sécurité	TGI	Tribunal de Grande Instance
⇒ F		TIG	Travail d'Intérêt Général
FARAPEJ	Fédération des Associations Réflexion Action Prison Justice	TS	Travailleur Social
FNARS	Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale	⇒ U	

FREP	Fédération des Relais Enfants Parents	UCSA	Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires
⇒ G		UFRAMA	Union des Fédérations Régionales des Associations de Maisons d'Accueil de familles et proches de personnes incarcérées
GENEPI	Groupement Étudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées	UHSA	Unité Hospitalière Spécialement Aménagée
GIP	Groupe d'Information sur les Prisons	UHSI	Unité Hospitalière Sécurisée Interrégionale
GLCP	Groupe Local Concertation Prison	UMD	Unité pour Malades Difficiles
GNCP	Groupe National Concertation Prison	UVF	Unité de Vie Familiale

## Annexe VI

# Bibliographie synthétique

ANVP, « Articles de loi concernant les visiteuses et visiteurs de prison », 2001, [www.anvp.org/offres/doc\\_inline\\_src/58/Articles+de+loi+concernant+les+VP.pdf](http://www.anvp.org/offres/doc_inline_src/58/Articles+de+loi+concernant+les+VP.pdf).

ARTIERES P. et LASCOUMES P., *Gouverner, enfermer. La Prison, un modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

BADINTER Robert, *La prison républicaine*, Paris, Fayard, 1992.

BENGUIGUI Georges, GUILBAUD Fabrice et MALOCHET Guillaume, *Prisons sous tension*, Nîmes, Champ Social éditions, coll.« Questions de société », 2011.

CAILLE Alain, « Don et association », *Revue du MAUSS*, Une seule solution l'association?-11, premier semestre 1998, <http://www.journaldumauss.net/spip.php?article202>.

CAILLE Alain, *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris, La Découverte Poche, 2007.

CHAMBAZ (DIR) Christine, « Les chiffres-clés de la Justice 2016 ».

CHANIAL Philippe, *Justice, don et association*, Paris, La Découverte, 2001.

COMBESSIE Philippe, « Ouverture des prisons... Jusqu'à quel point ? », in *La prison en changement*, Toulouse, Erès, 2000, p. 69-99.

COMBESSIE Philippe, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, coll.« Repère », 2009.

DELARUE Jean-Marie, *Avis et Recommandations du Contrôleur général des lieux de privation de liberté de France 2008 - 2014*, Contrôleur général des lieux de privation de liberté et Association pour la prévention de la torture.

*Évaluation des politiques interministérielles d'insertion des personnes confiées à l'administration pénitentiaire par l'autorité judiciaire*, 2017. [http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/epp/epp\\_insertion\\_penitentiaire\\_rapport.pdf](http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/epp/epp_insertion_penitentiaire_rapport.pdf)

FASSIN Didier, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Éditions Du Seuil, coll « La couleur des idées », 2015.

France Bénévolat. *La situation du bénévolat en France en 2016*, France Bénévolat, 2016. [www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)

GODBOUT Jacques T, « La sphère du don entre étrangers : le bénévolat et l'entraide », in *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, p. 981 -994.

GODBOUT Jacques T., *Le don, la dette et l'identité. homo donator versus homo oeconomicus*, Paris, La Découverte/MAUSS, 2001.

HAVARD DUCLOS Bénédicte et NICOURD Sandrine, *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*, Payot, 2005.

HETU Jean, « Le pauvre, la machine judiciaire et la détention », *Criminologie*, 9-1, 1976, p. 87-106.

HETU Jean, « Le pauvre, la machine judiciaire et la détention », *Criminologie*, 9-1, p. 87-106.

ION Jacques, « Bénévolat, assistance... Pourquoi s'engage-t-on ? », *Sciences Humaines*, 223, février 2011, p. 44.

LEMIEUX Emmanuel et CHANTRAINE Gilles, « Prison française ? Coupable ! », *Revue sciences humaines*, mai 2010.

*Les Actes des Assises du GENEPI*, Paris, 2008.

MALET Jacques et BAZIN Cécile, *La France bénévole 2017*, Recherches & Solidarités

PAUGAM Serge, *La disqualification sociale*, Paris, PUF, coll.« Quadrige », 2000.

PETERSELL Laura, « La société civile en prison : un lien avec l'extérieur ? », *GENEPI. Le passe murailles*, 30, juin 2001, <http://www.genepi.fr>.

PETITGAS Bernard, *Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral. Du don et de la reconnaissance en institution totalisante*, Thèse de Sociologie, Université Caen Normandie - CERReV, Caen, 2017.

PROUTEAU Lionel, « Les différentes façons d'être bénévole », *Economie et statistique*, 311-1, 1998, p. 57-73.

RADOUX Colette, « Bénévoles en prison », *Pensée plurielle*, 9, janvier 2005, p. 85-88.

RICORDEAU Gwénola, *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération : solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, Université Paris 4 - Sorbonne, 2005.

ROBICHAUD Suzie, *Le bénévolat. Entre le cœur et la raison*, Chicoutimi, Québec, Les Éditions JCL inc, 2003.

ROSTAING Corinne, *La relation carcérale*, PUF, coll.« Le lien social », 1997.

SCHÖPS Erich, « Les visiteurs de prisons et leurs organisations en Europe de l'ouest. », mars 2007, <http://visiteurs.prison.free.fr/>.

THIERRY Dominique, DERET Evelyne et TAHRI Stéphane, *La formation des bénévoles associatifs. Une question spécifique ?*, France Bénévolat, coll.« La GRH bénévole », 2010.  
WACQUANT Loïc, *Les prisons de la misère*, Raison d'agir/Seuil, 1999.

SPACE , *Concil of Europe Annual Penal Statistics*, 2015. <http://wp.unil.ch/space>. Résumé consultable sur : [http://wp.unil.ch/space/files/2017/03/SPACE-I-2015\\_Executive-Summary\\_FR\\_170314.pdf](http://wp.unil.ch/space/files/2017/03/SPACE-I-2015_Executive-Summary_FR_170314.pdf)